

Vous avez un projet

MOBILITÉ

permis de conduire

achat

2-roues

voiture

réparation



FORMATION



LE



MICROCRÉDIT

PERSONNEL

PEUT VOUS AIDER

LOGEMENT

équipement

déménagement

aménagement



SANTÉ

frais d'obsèques

appareil auditif

soins dentaires

frais ophtalmologiques



unccas



BIENVEILLANT ET RESPONSABLE

CAENA
NORMANDIE

CAEN.FR @

Microcrédit personnel

Pour qui ?

Le microcrédit personnel est destiné à des personnes exclues du crédit bancaire (personnes à faibles revenus, allocataires de minima sociaux, demandeurs d'emploi...) mais néanmoins en capacité de rembourser les mensualités du prêt. Les personnes fichées pour défaut de paiement de crédit (FICP) peuvent présenter une demande de microcrédit.

Dans tous les cas, **il est nécessaire d'avoir un projet visant une insertion sociale et/ou professionnelle.**



Pour quoi ?

Il a généralement pour objet l'**acquisition de biens ou services** permettant d'améliorer la situation de l'emprunteur à travers un projet personnel.

Vous êtes libre de solliciter un microcrédit personnel, notamment pour financer :

- une formation professionnelle,
- un permis de conduire,
- l'achat, la réparation d'un véhicule
- des soins de santé mal remboursés.

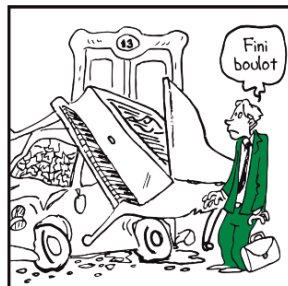
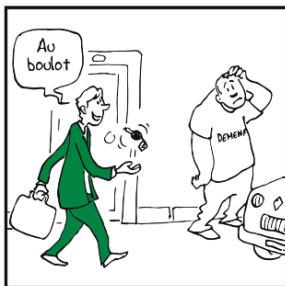


Le microcrédit personnel ne peut financer le rachat de crédits, des dettes, de la trésorerie.

Le microcrédit personnel est différent du microcrédit professionnel destiné à créer ou développer une activité professionnelle.

VOUS AVEZ UN PROJET ? PENSEZ AU MICROCRÉDIT PERSONNEL !

Plus de voiture pour aller travailler ?



Besoin de déménager ?



Des frais de santé trop élevés ?



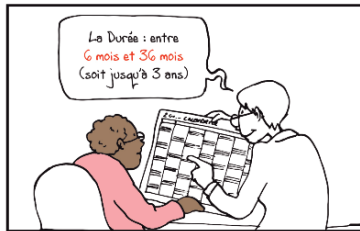
Et vous vous demandez comment financer ?



QU'EST-CE QUE LE MICROCRÉDIT PERSONNEL ?



Le microcrédit s'adresse à tous ceux qui ont des difficultés à obtenir un crédit bancaire classique mais qui disposent d'une capacité de remboursement (même limitée).



Le montant prêté va de 300€ à 3 000€ (et jusqu'à 5 000€ pour des cas exceptionnels).

La durée va de 6 à 36 mois (jusqu'à 48 mois pour des cas exceptionnels).

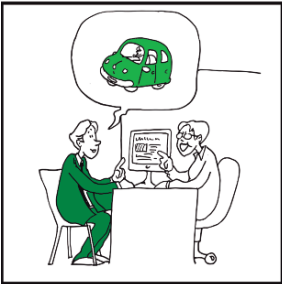
Les intérêts sont à taux fixe et le prêt est remboursé par des mensualités constantes.

COMMENT OBTENIR UN MICROCRÉDIT PERSONNEL ?

Etape 1 : contacter votre CCAS ou un réseau accompagnant (liste sur www.france-microcredit.org).



Etape 2 : constituer votre dossier avec l'aide d'un professionnel.



Etape 3 : attendre la réponse de la banque partenaire.

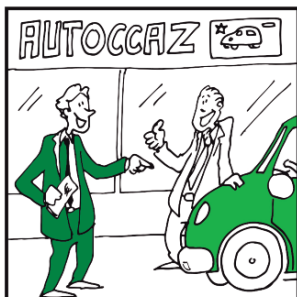


Etape 4 : signer le microcrédit et recevoir les fonds.

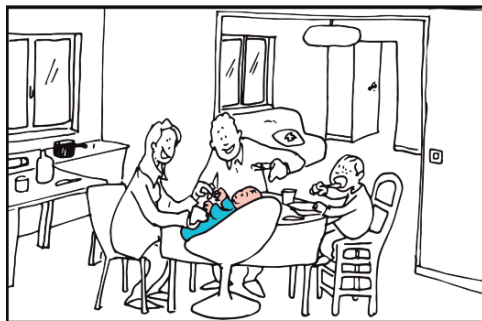


LE MICROCRÉDIT PERSONNEL, PENSEZ-Y !

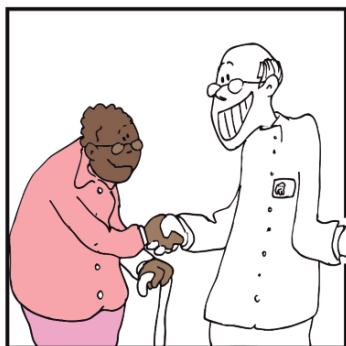
Pour financer un projet de mobilité
(achat ou réparation de voiture, permis de conduire...)



Pour financer un projet lié au logement
(frais de déménagement, achat d'équipement électroménager...)



Pour financer un projet lié à votre santé.



POUR EN SAVOIR PLUS :

Renseignez-vous auprès de
votre CCAS ou de votre CIAS.

Trouvez une structure
accompagnante sur le site :
www.france-microcredit.org

Avec le soutien du GROUPE



Microcrédit personnel



Quel montant ?

- Les sommes empruntées sont généralement faibles et adaptées à vos revenus.
- Elles doivent être **comprises entre 300€ et 3000€** (et jusqu'à 5000€ pour des cas exceptionnels)

Sur quelle durée ?

Entre **6 mois et 3 ans**, parfois jusqu'à 4 ans pour des cas exceptionnels.

Il est possible de rembourser le crédit par anticipation.

À quel taux ?

Les intérêts sont à taux fixe et le prêt est remboursé par des mensualités constantes.



Attention !

Tout crédit vous engage et doit être remboursé.

Comment obtenir un microcrédit personnel ?

Le demandeur d'un microcrédit ne doit pas s'adresser à une banque mais à un réseau d'accompagnement social, qui servira d'intermédiaire.



HABITANTS DE CAEN

Ville de Caen

Centre communal d'action sociale
(CCAS)

Direction de l'action sociale et
de la lutte contre l'exclusion

02 31 15 59 70

HABITANTS HORS CAEN

UDAF du Calvados

microcredit@udaf14.fr

02 31 54 64 20

